### Le soutien du Département des Hauts-de-Seine à la vie locale Les contrats de développement Département-Ville





# Un Département aux côtés des communes

Notre collectivité départementale vise à améliorer toujours davantage la qualité de vie de ses habitants. Elle remplit cette mission à travers les programmes d'investissement et les politiques d'animation, de valorisation et de soutien à son territoire réalisés directement dans le champ de ses compétences. L'ensemble des communes des Hauts-de-Seine bénéficient pleinement de ces politiques. Mais nous avons voulu aller au-delà du périmètre d'intervention légal du Département en lançant en 2011 la démarche de contractualisation avec les villes. Force est de constater qu'elle a rencontré un vif succès auprès de ces dernières car aujourd'hui tout le territoire Altoséquanais est couvert par le dispositif. Les contrats de développement figurent parmi les exemples les plus emblématiques des efforts financiers considérables que nous engageons en matière d'investissement, lorsqu'il s'agit de soutenir les Communes dans leurs projets, et en fonctionnement en les accompagnant dans la mise en œuvre de leurs actions de proximité auprès des habitants.

Les engagements pris par le Département en faveur des villes dans le cadre des 86 contrats de développement conclus à ce jour s'élèvent au total à 472 M€ dont 294,1 M€ en investissement et 177,9 M€ en fonctionnement. Tout cela démontre, si besoin était, l'efficacité du couple Département/Ville et sa capacité à améliorer, très concrètement, la vie des habitants dans les domaines les plus variés : accueil du jeune enfant, scolarité, sport, culture, aide aux personnes âgées, politique de la ville, aménagements urbains, etc. Tout ce qui fait véritablement le quotidien de nos concitoyens.

Le Département tisse des liens de confiance étroits avec toutes les communes de son territoire mais également avec le Département des Yvelines. Le rapprochement de nos deux collectivités s'intensifie et nous permet d'avancer sûrement et sereinement vers leur fusion. Notre vie commune est entrée dans les faits déjà pour bon nombre de nos missions et nous poursuivons dans cette voie pour l'ensemble de nos domaines d'intervention.

#### Sommaire

Répartition des aides en investissement

Répartition des aides en fonctionnement

Accueil du jeune enfant

Scolarité et périscolarité

Sport

Culture, patrimoine et loisirs

Aide aux personnes âgées

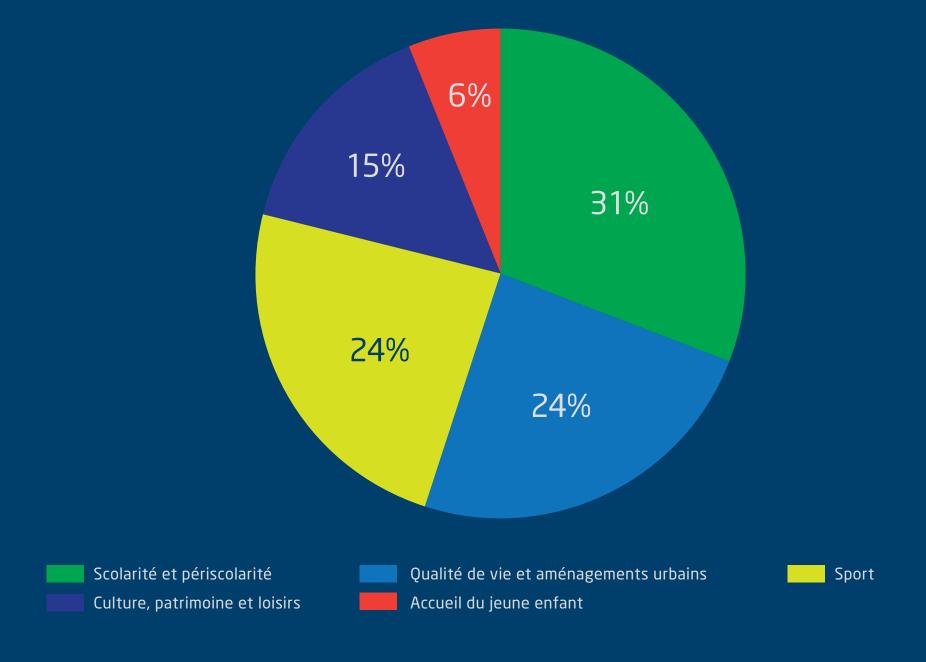
Politique de la ville et cohésion sociale

Actions conduites par les acteurs locaux dans les quartiers prioritaires ;

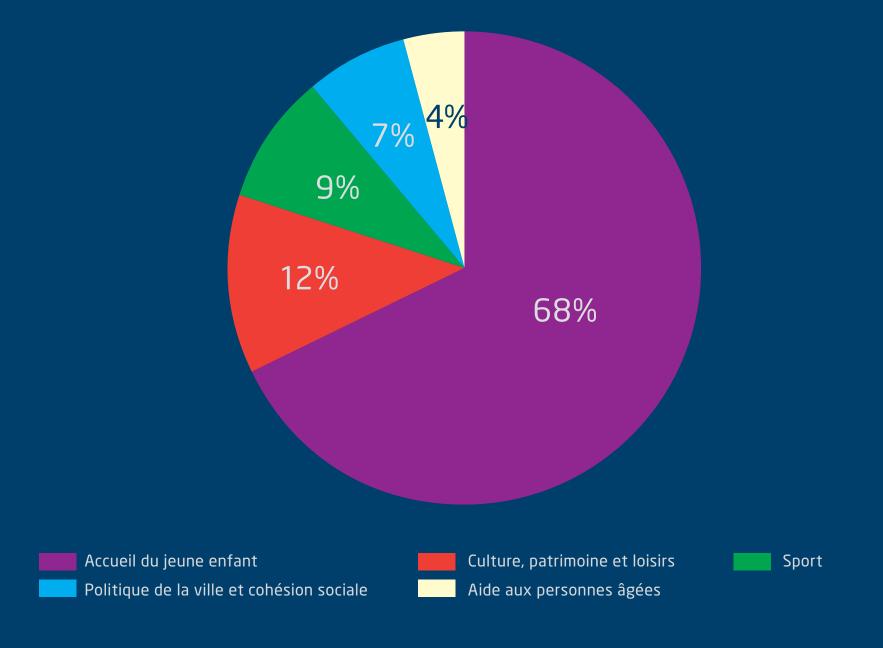
Déploiement du réseau de l'Ecole Française des Femmes

Qualité de vie et aménagements urbains

#### Répartition des aides en investissement



#### Répartition des aides en fonctionnement



## Accueil du jeune enfant

En direction du jeune enfant, l'intervention départementale se concrétise, dans son champ de compétence légale, par la mise en place de dispositifs dédiés à la prévention, la protection et la promotion de la santé ainsi qu'à ses modes de garde. Mais le Département va au-delà des limites de son périmètre propre. Il apporte également un soutien majeur aux communes afin qu'elles assurent dans des conditions optimales le fonctionnement de leurs établissements d'accueil du jeune enfant ainsi que celui des structures de relais des professionnels du secteur. Depuis 2013, grâce aux contrats de développement conclus avec les villes, il a engagé pour ce secteur 121,5 millions d'euros, ce qui représente 68% du total des aides accordées en fonctionnement au titre des ces contrats.

Un exemple : le contrat de développement signé avec la ville d'Issy-les-Moulineaux, pour la période 2019/2021 par lequel le Département contribue au financement du fonctionnement de 16 établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, de trois relais d'assistants maternels (RAM) municipaux ainsi que d'un relais d'assistants parentaux (RAP) associatif.





Des crèches municipales d'Issy-les-Moulineaux au quotidien



Le Département apporte également aux communes, grâce aux contrats de développement, un soutien substantiel pour mettre en œuvre leurs programmes de création, restructuration ou rénovation d'équipements relatifs à l'accueil du jeune enfant.

Depuis 2013, afin de contribuer au bien-être des tout-petits, il a engagé 16,5 millions d'euros pour ce secteur, ce qui représente 6% du total des aides allouées en investissement au titre de ces contrats.

En témoignent les exemples d'équipements qui suivent.

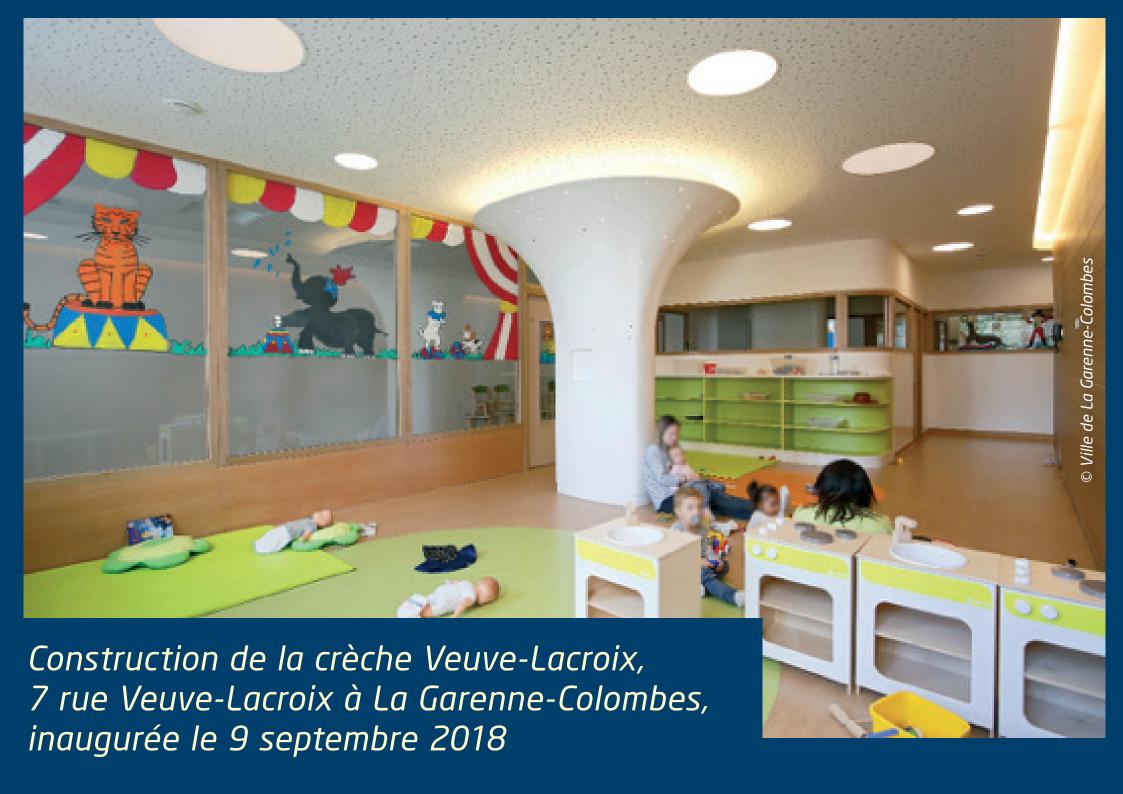






Construction de la crèche des Petits-Bonnets, 13, rue Bonnet à Clichy





## Scolarité et périscolarité

Le Département mène une politique dynamique et innovante au service des 75 500 collégiens scolarisés sur son territoire. Il construit et rénove les collèges, en assure la gestion et le fonctionnement, aide à la réussite scolaire des élèves au travers de dispositifs et d'actions pédagogiques et conduit une politique numérique ambitieuse.

Les communes ont, elles, la charge des écoles maternelles et élémentaires. Et, au moyen des contrats de développement, le Département leur apporte un soutien déterminant pour mettre en œuvre leurs programmes d'investissement en matière de création, restructuration ou rénovation d'équipements scolaires et périscolaires. Depuis 2013, il a engagé 91,2 millions d'euros pour ce secteur, ce qui représente 31% du total des aides allouées en investissement au titre de ces contrats.

En illustration, ci-après, quelques exemples choisis d'écoles et de centres de loisirs aidés.











Reconstruction neuve du groupe scolaire François-Peatrik, place de l'Auditorium au Plessis-Robinson





## Sport

La Noctureine

à Bourg-la-Reine - le 14 juin 2019

a réuni dans l'effort toutes les générations.

Course pédestre nocturne de Bourg-la-Seine-

Vendredi 14 juin 2019

Animations des 18 h

COURSE EN FAMILLE

DE 1.2 KM

COURSE DE 10 KM Constitues medical exigémensors d'abune Le Département des Hauts-de-Seine est classé parmi les plus sportifs de France (330 000 licenciés, 2 000 associations sportives déclarées et 360 sportifs de haut niveau). Il développe le sport pour tous en se dotant d'un programme d'actions fortes, vecteur de lien social et de citoyenneté. Ce programme départemental permet de répondre efficacement à la diversité des types de pratique des Altoséquanais : jeunes et moins jeunes, valides et en situation de handicap, filles et garçons.

En outre, au travers des contrats de développement qu'il conclut avec les villes, le Département apporte à celles-ci un soutien important pour le fonctionnement des activités sportives en général mais aussi pour l'organisation de manifestations sportives spécifiques. Depuis 2013, il a engagé 16,3 millions d'euros pour ce secteur, soit 9 % du total des aides accordées en fonctionnement au titre de ces contrats.

C'est le cas en particulier pour le contrat de développement signé avec la ville de Bourg-la-Reine pour la période 2017/2019. Les actions financées concernent toutes activités à caractère sportif, des manifestations familiales comme « la Noctureine », des opérations de sensibilisation autour de la lutte contre les violences et discriminations à destination des pratiquants et des encadrants sportifs, ou encore le développement du pôle « sport/santé/ bien-être ».

Grâce aux contrats de développement, le Département apporte aussi aux communes une aide majeure pour mettre en œuvre les créations, restructurations ou rénovations d'équipements sportifs. Depuis 2013, il a engagé 70,3 millions d'euros pour ce secteur, ce qui représente 24% du total des aides allouées en investissement au titre de ces contrats.

Quelques exemples d'équipements sportifs en illustration ci-après.













Construction du complexe sportif Koenig 15/27, boulevard du Général-Koenig à Neuilly-sur-Seine



Création d'un équipement sportif, 31/41, rue Fernand-Forest quartier République à Suresnes







### Culture, patrimoine et loisirs



Activités culturelles à Asnières-sur-Seine au cours de l'année 2018

Le Département déploie sur son territoire une politique artistique et culturelle pour tous et de grande qualité. C'est un engagement fort mis en œuvre au travers de plusieurs dispositifs, d'organisations d'évènements marquants devenus des rendez-vous incontournables, tels que le Festival Chorus ou La Défense Jazz Festival, et par une offre muséale exceptionnelle, le musée et les jardins Albert-Kahn, le Domaine de Sceaux et la Maison de Chateaubriand, et sans oublier bien sûr la Seine musicale sur l'Île-Seguin à Boulogne-Billancourt. Et au-delà de ses multiples interventions dans le domaine culturel, la collectivité départementale, par le biais des contrats de développement, accompagne aussi les villes de façon substantielle, pour le fonctionnement de leurs propres activités culturelles. Depuis 2013, il a engagé 21,3 millions d'euros pour ce secteur, soit 12 % du total des aides accordées en fonctionnement au titre de ces contrats.

A titre d'exemple, à Asnières-sur-Seine, dans le cadre du contrat de développement portant sur la période 2016/2018, le Département a contribué au financement du fonctionnement de nombreuses actions culturelles. Elles concernent l'activité des médiathèques, l'organisation d'évènements artistiques comme la biennale du bijou contemporain, le week-end portes ouvertes d'ateliers d'artistes ou l'exposition des travaux d'un artiste asniérois en résidence, l'organisation d'actions liées à l'histoire et au patrimoine, les commémorations du centenaire de la guerre 14-18 ou la restauration de documents d'archives, l'organisation d'ateliers artistiques en milieu scolaire ou hors milieu scolaire, des programmations « jeune public » cinématographiques ou théâtrales à destination des écoles ou encore l'activité d'associations culturelles.

En outre, à travers les contrats de développement, le Département apporte aux communes un appui décisif pour mettre en œuvre leurs programmes de création, restructuration ou rénovation d'équipements culturels, patrimoniaux et de loisirs. Depuis 2013, ce sont 44,9 M€ qui ont été consacrés à ce secteur, ce qui représente 15% du total des aides allouées en investissement au titre de ces contrats.

Découvrez, ci-après, d'importants équipements culturels, patrimoniaux ou de loisirs, financés dans ce cadre.

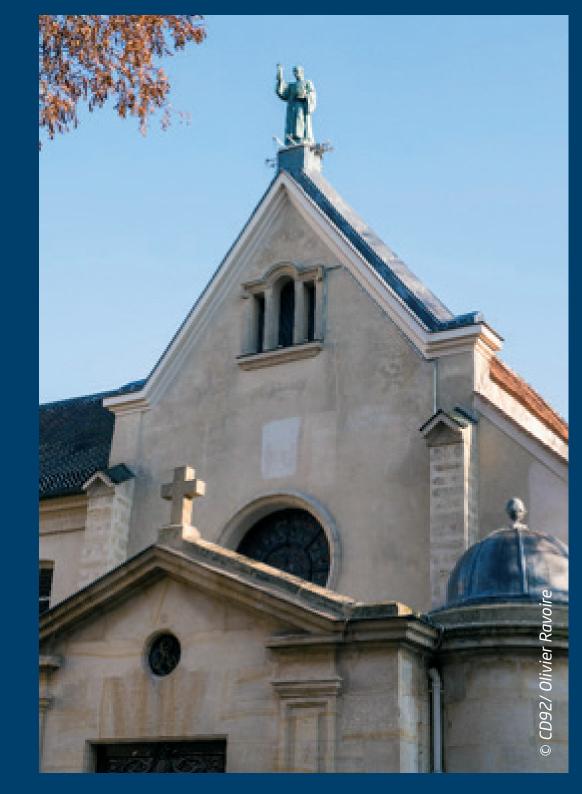




Création d'un complexe associatif «Espace Vasarely», place des Anciens-Combattants-d'Afrique-du-Nord à Antony, inauguré le 12 novembre 2014

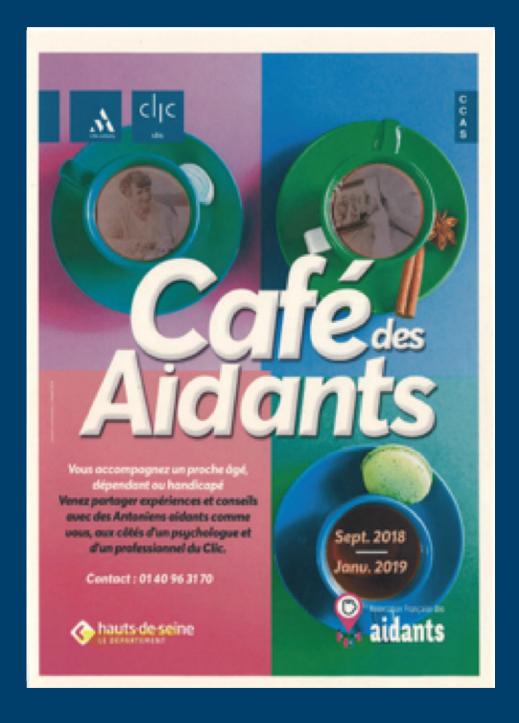


Restauration de l'église Saint-Romain, 1, rue de l'Eglise à Sèvres





## Aide aux personnes âgées



Les rencontres du Café des Aidants à Antony

La mission première du Département est d'œuvrer dans le domaine de la solidarité notamment en faveur de nos tout-petits mais aussi de nos anciens. C'est ainsi qu'il lui appartient de prendre en charge les prestations sociales relatives au maintien à domicile et à l'hébergement des personnes âgées et de se préoccuper de la gestion de la dépendance et de la protection des personnes vulnérables. Il coordonne l'ensemble de ces actions en partenariat avec l'Etat et les communes.

Les contrats de développement conclus avec les villes lui permettent de prolonger son action en accompagnant ces dernières dans leurs propres actions au plus près des personnes âgées. Il s'agit de répondre aux besoins d'un public retraité de plus de 60 ans, de prévenir son éventuel isolement et de permettre ainsi, autant que faire se peut, son maintien à domicile. Depuis 2013, le Département a engagé 6,5 millions d'euros pour l'aide aux personnes âgées, soit 4% du total des aides accordées en fonctionnement au titre de ces contrats.

Par exemple, le Département a contribué au financement du fonctionnement de structures dédiées aux personnes âgées à Antony, en l'occurrence le Club Jo-Schlesser 3° âge, le Club de l'amitié et le Centre local d'information et de coordination (CLIC), dans le cadre du contrat de développement, conclu avec la Ville, portant sur la période 2016/2018.

Un exemple d'actions parmi d'autres, celle d'Antoniens aidants, accompagnant un proche âgé et dépendant, se réunissant une fois par mois dans un restaurant de la ville afin d'échanger expériences et conseils, assistés d'un psychologue et d'un professionnel du CLIC.

## Politique de la ville et cohésion sociale

Un groupe de collégiens au cours de l'une des activités proposées par « Le fil continu », 4, impasse Saule - quartier des Agnettes à Gennevilliers



En matière de politique de la ville et de cohésion sociale, le Département accompagne les communes dans la mise en œuvre d'actions partenariales dans les quartiers les plus défavorisés de son territoire. Depuis 2013 une enveloppe, inscrite dans les contrats de développement, leur est dédiée. Depuis cette date, le Département a engagé 12,3 millions d'euros pour ce secteur, soit 7% du total des aides accordées en fonctionnement au moyen de ces contrats.

Les objectifs poursuivis par le Département visent notamment la réduction des inégalités sociales et des écarts de développement entre les territoires infra-communaux. Les priorités du Département portent en particulier sur l'insertion des publics en difficulté et sur la réussite éducative et plus particulièrement de celle des collégiens.

Pour exemple, le Département soutient le service municipal « Le fil continu » de Gennevilliers, implanté dans le quartier des Agnettes, relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville, qui accueille les élèves exclus des 3 collèges de la commune, qu'ils le soient temporairement ou définitivement, en attente d'une affectation dans un nouvel établissement.

## Le déploiement du réșeau de l'École Française des Femmes

L'École Française des Femmes, 3, chemin du Loup-Pendu à Châtenay-Malabry a ouvert ses portes en 2008



L'École Française des Femmes de Châtenay-Malabry est la première école du genre ouverte en 2008. Les enseignements et les activités proposés sont multiples : cours de français, d'informatique, accompagnement vers l'emploi, ateliers thématiques, sorties culturelles, etc. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 55 femmes ont pu bénéficier de ce programme proposé par l'École Française des Femmes à Châtenay-Malabry.

Le réseau de l'Ecole Française des Femmes, créé en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine, a pour objectif d'aider à l'insertion socio-professionnelle de femmes d'origines et d'horizons divers. Il s'agit de leur proposer un ensemble « d'outils » leur permettant de s'intégrer en favorisant leur socialisation et leur autonomie. Les femmes concernées ont pour point commun d'engager un processus d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française et sont confrontées à des problématiques spécifiques, comme par exemple la charge d'une famille monoparentale, les démarches administratives propres à leur situation (public migrant) et la recherche d'emploi.

Ce dispositif a déjà été déployé dans six communes des Hauts-de-Seine, successivement à Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Antony, Clichy et Nanterre. Le programme de l'École Française des Femmes a démontré toute sa pertinence en matière d'insertion d'un public de femmes souvent éloignées du marché de l'emploi. Le Département des Yvelines a marqué son intérêt pour la démarche en permettant l'ouverture d'une 7e école en 2019 au sein du centre de vie sociale Aimé-Césaire à Mantes-la- Jolie.

En outre, dans le cadre de son rapprochement avec le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine finance un nouveau dispositif initié en 2019, le « Bus Santé Femmes ». Il s'agit d'un bus itinérant circulant sur les territoires alto-séquanais et yvelinois, et plus particulièrement dans les quartiers en difficulté, en vue d'accompagner les femmes isolées et en situation de précarité.

C'est près d'un million d'euros que le Département a attribué à l'Institut des Hauts-de-Seine en 2019 pour soutenir ces deux dispositifs en direction des femmes les plus vulnérables.

## Qualité de vie et aménagements urbains

Grâce aux contrats de développement, le Département apporte aux communes un soutien considérable pour mettre en œuvre leurs programmes d'investissement en matière de cadre de vie et d'aménagements urbains. Depuis 2013 ce sont 71,2 M€ qui ont été consacrés à ce secteur, ce qui représente 24% du total des aides allouées en investissement au titre de ces contrats.

Quelques exemples en illustration ci-après.











Construction de la passerelle «François-Coty» pour piétons et vélos, reliant l'Ile de Puteaux au droit du 36 quai De-Dion-Bouton à Puteaux, Inaugurée le 8 septembre 2019







Démolition et reconstruction de la halle du marché de la place des Victoires à Asnières-sur-Seine



Construction de la halle du marché Charras, 18, rue de l'Alma à Courbevoie